



La Presse

Forum, mardi 11 juin 2002, p. A15

### **Une alternative radicale**

Un revenu de citoyenneté présenterait plusieurs avantages ; il serait plus simple et moins coûteux à administrer que les programmes existants

**Duclos**, Jean-Yves

L'ÉVALUATION de l'impact des politiques publiques se fait généralement sous quatre critères. Le premier est celui de l'équité verticale, de manière à réduire les écarts de niveau de vie entre les citoyens. Le deuxième est celui de l'équité horizontale, qui veut que l'État ne discrimine pas arbitrairement entre des individus ou des familles de niveau de vie et de composition semblables. Le troisième est celui de la simplicité et de la cohérence des interventions de l'État. Finalement, il y a le critère d'efficacité économique : une politique est efficace économiquement si elle n'éloigne pas trop les agents économiques des choix qu'ils auraient faits en l'absence de cette politique.

Une des manières les plus puissantes d'adhérer simultanément à ces quatre principes est par le biais de politiques universelles. Certaines politiques ne sont toutefois universelles qu'en apparence. Le logement social ne bénéficie, par exemple, qu'à une petite minorité de gens dans le besoin. Il contraint la mobilité géographique et l'initiative de ses bénéficiaires. Les services de garde à 5 dollars ne favorisent que les familles dont les parents travaillent dans des environnements conventionnels (" 8 à 5 " du lundi au vendredi) et qui ont accès à et optent pour ces services. Le salaire minimum n'est d'aucune utilité à ceux qui n'ont pas d'emploi, et peut même les pénaliser en rendant plus difficile leur accès au marché du travail. La sécurité du revenu (" l'aide sociale ") n'est disponible que sous test de revenu et contraintes administratives diverses. Elle enferme ses prestataires dans des trappes d'exclusion du marché du travail et de pauvreté, et les contraint à travailler au noir s'ils veulent améliorer leurs conditions de vie sans perdre leurs prestations.

### **Un fort appui**

L'exemple probablement le plus fort d'une politique universelle authentique est celui d'un revenu de citoyenneté (ou allocation universelle). Il s'agit d'un revenu inconditionnel versé par une communauté politique à tous ses membres, accordé sans test de revenu préalable, sans tenir compte du revenu des autres membres du ménage, et sans contrainte sur le bénéficiaire. La proposition d'un revenu de citoyenneté cumule depuis des années l'appui croissant d'un bon nombre de personnalités et d'intellectuels d'ici et d'ailleurs. Elle remporte aussi l'adhésion de beaucoup d'intervenants du milieu communautaire, qui connaissent bien les inconvénients du système actuel.

Un revenu de citoyenneté présenterait plusieurs avantages. Il serait plus simple et moins coûteux à administrer que les programmes existants. Sa grande transparence renforcerait la compréhension des citoyens du rôle joué par l'État, ce qui serait bénéfique pour notre vie démocratique. Il éliminerait la discrimination horizontale et l'arbitraire exercés présentement par les programmes de l'État. Il permettrait d'intégrer parfaitement les systèmes de taxation et de transfert, ce qui éviterait les effets souvent pervers et complexes d'interaction entre ces systèmes.

Accordé sans test de revenu, un revenu de citoyenneté réduirait l'exclusion involontaire du marché du travail et de

la société que cause le système actuel de sécurité du revenu. Il fournirait une sécurité financière de base même dans un contexte de marché du travail plus flexible et en évolution. Son universalité restaurerait la dignité des prestataires actuels d'aide sociale en éliminant les procédures stigmatisantes auxquelles ils sont soumis.

Un revenu de citoyenneté soutiendrait aussi l'émergence et le maintien (lorsque librement désiré par les individus) d'activités plus faiblement rémunérées mais socialement utiles : stages, retours aux études, soins aux proches, gardes des enfants, partage du travail, etc. De manière générale, il soutiendrait ce qu'on appelle souvent " l'économie sociale ".

### **Coût élevé**

Si un revenu de citoyenneté a autant d'avantages, pourquoi alors n'est-il pas déjà en vigueur ? Son coût élevé en a été jusqu'à maintenant la raison. (On ne retrouve présentement de revenu de citoyenneté qu'en Alaska, financé par les revenus pétroliers importants de cet État.) Avec la collaboration de plusieurs étudiants-chercheurs, mon collègue, François Blais, et moi-même avons récemment préparé pour le Centre québécois de recherche sociale (voir le site <http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/programmes/pdf/rapcitoyen.pdf> pour le rapport complet) une recension des écrits sur la question du revenu de citoyenneté. Nous avons aussi procédé à des simulations de ses effets distributifs éventuels.

Notre scénario le plus radical simulait les effets de l'instauration d'un revenu de citoyenneté annuel (non imposable) de 6500 \$ par adulte, 9100 \$ par adulte chef de famille monoparentale, et de 2730 \$ par enfant. Ce revenu de citoyenneté serait financé par l'abolition de nombreux programmes et dispositions existants, dont l'aide sociale, les crédits d'impôts personnels, les prestations fiscales pour enfants, l'assurance-emploi, la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. À elle seule, l'abolition de ces programmes contribuerait environ 24 milliards de dollars. Le financement serait complété par une imposition des revenus des particuliers à un taux uniforme de 60 %. Bien qu'il puisse paraître élevé, ce taux de 60 % excède à peine celui payé par beaucoup de contribuables québécois, et il est passablement plus faible que le taux de 100 % de réduction de prestations auquel font face la plupart des assistés sociaux.

### **Les grands perdants**

Les grands perdants de ce scénario sont les individus seuls et riches. Les 85 % les plus pauvres y gagnent en moyenne. Un tel revenu de citoyenneté ferait baisser de façon significative l'inégalité des revenus et la pauvreté monétaire. Cela se fait même sous l'hypothèse d'un taux marginal de taxation unique une proposition de l'Action démocratique du Québec qui a été récemment critiquée par le gouvernement comme étant " incompatible " avec le principe d'équité verticale et l'allègement de la pauvreté.

Un taux de taxation de 60 % peut toutefois paraître trop élevé. Mais rien n'empêche de procéder progressivement vers un revenu de citoyenneté complet, par l'instauration d'un revenu de citoyenneté partiel. En supposant des dépenses publiques constantes en termes réels et par habitant, une croissance économique de 2 % à 3 % durant 10 ans permettrait de plus de réduire de 60 % à 45 % le taux marginal de taxation nécessaire au financement d'un revenu de citoyenneté complet. Le futur semble être de bon augure pour cette alternative radicale au système actuel de fiscalité et de transferts.

*L'auteur est professeur de science économique à l'Université Laval. Il a écrit ce texte à titre de chroniqueur invité de La Presse.*

### **Illustration(s) :**

"Certaines politiques ne sont toutefois universelles qu'en apparence. Le logement social ne bénéficie, par exemple, qu'à une petite minorité de gens dans le besoin. Il contraint la mobilité géographique et l'initiative de ses bénéficiaires", observe le professeur Duclos. Le FRAPRU réclame toujours le droit au logement pour tous, comme lors de cette manifestation (notre photo) tenue au sommet de Montréal.

**Catégorie :** Éditorial et opinions

**Sujet(s) uniforme(s) :** Administration et finances publiques; Programmes sociaux; Taxes et impôts

**Taille :** Long, 809 mots

© 2002 *La Presse*. Tous droits réservés.

Doc. : 20020611LA0035

Ce matériel est protégé par les droits d'auteur. Tous droits réservés.

© 2001 CEDROM-SNI